Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ

DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 7 mars 2023 à 19 h à la salle du conseil au 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 fait par Les constructions Jonathan Laperle inc. concernant la diminution d'une marge arrière en zone M-38.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre au demandeur un empiétement dans la marge arrière de 1.52 mètre pour le bâtiment principal. La marge arrière serait donc de 6.83 mètres, plutôt que de 8 mètres, comme demandé à la grille M-38;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 9e jour du mois de février deux mille vingt-trois.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général